

Grenoble, le 5 octobre 2017

Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs de la
région Auvergne Rhône Alpes

Objet : Opposition au projet de loi des finances concernant la poursuite des prélèvements opérés par l'État sur le budget des Agences de l'eau - Demande de la préservation de leur autonomie administrative et financière par l'affectation de l'intégralité des recettes des redevances de l'eau aux missions et objectifs de ces agences.

Madame, Monsieur les Parlementaires,

L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA²) anime depuis 1999 un réseau de 1 300 professionnels et 76 collectivités locales afin de mutualiser les expériences et améliorer les connaissances sur les thématiques de plus en plus complexes liées à la gestion globale des milieux aquatiques et de la ressource en eau. L'objectif de l'association est de favoriser la connaissance et l'échange entre les professionnels intervenant dans le domaine de l'eau pour améliorer l'état des milieux aquatiques.

En tant que représentant de ces professionnels engagés au quotidien, nous nous permettons de vous interpeller sur un point essentiel du projet de loi de finances 2018 qui sera présenté à l'Assemblée Nationale puis au Sénat cet automne et espérons obtenir votre soutien au cours des débats parlementaires.

Le projet de loi de finances exposé en Conseil des Ministres le 27 septembre, prévoit en effet une forte augmentation de la ponction du budget des Agences de l'Eau qui pourrait s'élever à 400 millions d'euros par an, soit 20 % de leur budget annuel, par l'intermédiaire de plusieurs mesures :

- la création d'un plafond du produit de la redevance sur l'eau,
- l'augmentation du prélèvement pour le financement de l'Agence Française pour la Biodiversité
- la création d'un nouveau prélèvement pour le financement de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et des Parcs Nationaux.

Or, les Agences de l'Eau devront faire face à plusieurs défis majeurs dans les années à venir : adaptation au changement climatique et partage de la ressource en eau, atteinte de l'objectif européen de 100 % de bon état des eaux en 2027, réussite de la prise en main de la GEMAPI par les collectivités, élargissement de leurs compétences à la biodiversité, accompagnement du financement du renouvellement du patrimoine (réseaux d'eau potable et de collecte des eaux usées) et de la lutte contre les fuites.

Selon l'Association des Maires de France, « les Agences de l'Eau injectent 1,85 milliards d'euros par an dans des projets locaux, incluant des systèmes de solidarité différenciée pour les territoires en difficulté. [...] Cette contribution génère ainsi plus de 5 milliards d'investissement dans les territoires, ce qui représente un atout majeur en faveur du développement économique et de l'emploi local ». Les prélèvements prévus dans le

projet de loi de finances sont en totale contradiction avec les engagements pris par la France et vont conduire inévitablement à réduire les investissements en faveur d'une bonne gestion de la ressource en eau sur l'ensemble du territoire national.

Le modèle français de gestion de l'eau est une référence à l'échelle européenne et mondiale. Pourtant, la France est loin d'avoir atteint les obligations de résultats fixés par la Directive Cadre sur l'Eau : 100 % de bon état des eaux en 2027. Grâce à l'action des Agences de l'Eau, ce taux a atteint 43 % en 2013 et doit théoriquement s'élever à 66 % en 2021.

Une réduction des investissements des Agences de l'Eau serait immanquablement préjudiciable, tant pour l'État qui serait redevable des amendes imposées par l'Union Européenne en cas de manquement à ses engagements, que pour les collectivités locales, obligées d'élargir leurs compétences et de se structurer conformément aux lois NOTRe du 7 août 2015 et MAPTAM du 27 janvier 2014. Collectivités qui devront quant à elles se passer d'un levier financier fondamental pour la mise en œuvre de projets locaux.

Les mesures drastiques proposées par le gouvernement remettent en cause de façon dommageable le principe essentiel de la politique de l'eau en France : « *l'eau paie l'eau* ». Ce fonctionnement a fait preuve de son efficacité au cours des dernières décennies en donnant aux Agences de l'Eau des moyens d'investissement puissants qui ont permis d'importantes avancées à la fois en termes d'assainissement et d'amélioration de la qualité des eaux, de préservation de la ressource en eau et de restauration physique des cours d'eau et des habitats naturels.

La remise en cause de ce principe constitue une atteinte grave à la politique environnementale et à la transition écologique nécessaire au sein des territoires et voulue par le gouvernement. Nous souhaitons ici rappeler que les Agences de l'Eau en constituent l'une des clés de voute et que toute ponction dans leur budget serait contreproductive et néfaste, à court comme à long terme.

L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne exprime donc sa vive opposition quant au prélèvement prévu dans le projet de loi de finances sur le budget des Agences de l'Eau, à la diminution de leurs effectifs et au plafonnement réduisant le produit de la redevance sur l'eau. Elle exprime également son scepticisme sur la mise en œuvre de la taxe sur les espaces imperméabilisés prévue par Monsieur le Ministre Nicolas Hulot, si elle est appliquée sans remise en cause de la mesure d'abaissement du plafond du produit de la redevance. Elle demande la préservation de l'autonomie administrative et financière des Agences de l'Eau par l'affectation de l'intégralité des recettes des redevances de l'eau à la réalisation de leurs missions et à l'atteinte des objectifs fixés par la DCE.

Nous espérons avoir retenu votre attention sur ce sujet fondamental de la politique de l'eau et obtenir votre soutien lors des débats parlementaires en faveur d'amendements visant à garantir et sanctuariser les moyens d'une politique de l'eau ambitieuse et efficace.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, les Parlementaires, l'expression de ma haute considération.

Julien DUMOUTIER,

Président de l'Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne (ARRA²)

Courrier envoyé à l'ensemble des Députés et Sénateurs de la Région Auvergne Rhône Alpes et en copie à :

- *M. Michel DANTIN, Président du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée*
- *M. Laurent ROY, Directeur général de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée*
- *M. Joël PELICOT, Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne*
- *M. Martin GUTTON, Directeur général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne*
- *M. Martin MALVY, Président du Comité de Bassin Adour-Garonne*
- *M. Guillaume CHOISY, Directeur général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne*
- *M. François BONNEAU, Président par intérim de l'Association des Régions de France*
- *M. Dominique BUSSEREAU, Président de l'Assemblée des Départements de France*
- *M. François BAROIN, Président de l'Association des Maires de France et présidents d'Intercommunalité*
- *M. Vanik BERBERIAN, Président de l'Association des Maires Ruraux de France*
- *M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Président de l'Assemblée des Communautés de France*